



*Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage*  
**RAPPORT D'ACTIVITE AOUT 2025**

## Sommaire

### Table des matières

Points principaux .....	2
• Investigations.....	2
• Opérations.....	2
• Légal .....	2
• Média.....	4
• Management .....	6
• Relations extérieures.....	7
• <b>Conclusion</b> .....	7

## Points principaux

Le mois d'Août 2025 a été marqué par les points principaux ci-après :

- ✓ 24 missions d'investigation menées
- ✓ 30 pièces médiatiques collectées
- ✓ Rencontre et échanges téléphoniques avec des partenaires du PALF à Brazzaville et à Owando

## • Investigations

Au cours de ce mois, vingt-quatre (24) missions d'investigation de terrain ont été menées principalement dans les départements du Plateau, du Pool, Pointe Noire, Le Kouilou, La Likouala et Brazzaville.

### Indicateurs :

Nombre d'investigations menées	24
Investigations ayant abouties à une opération	01

## • Opération

### Indicateurs

Nombre d'opérations ce mois	01
Nombre de trafiquants arrêtés	01
Nombre de trafiquants relaxés	00
Nombre de trafiquants en fuite	00

### Détails des opérations

Le travail abattu par l'équipe ce mois-ci a permis à l'interpellation d'une présumée trafiquante dans un hôtel dans la ville d'Impfondo. Elle a été interpellée au moment où elle était sur le point de vendre deux peaux de panthère et environ 30 kg d'écailles de pangolin géant qu'elle aurait ramené de Dongou, une autre ville.



Photo des 02 peaux de panthère et des écailles de pangolin géant saisis

## • Légal

- Cinq (05) missions ont été réalisées par les juristes en ce mois d'Août dans les départements de la

Likouala, du Niari et de la Lékoumou au cours desquelles, ils ont fait le suivi juridique des affaires, effectué des visites géôles dans les établissements pénitentiaires et appuyés les autorités sur différentes procédures judiciaires.

- Le MEF compte en ce mois d’Août, « onze (11) » détenus dans les différentes maisons d’arrêt de la République.

### Indicateurs

Affaires en appel et à la Cour Suprême	<p><b>15</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 06 à la Cour d’Appel de Brazzaville</li> <li>- 01 à la Cour d’Appel de Pointe-Noire</li> <li>- 05 à la Cour d’Appel de Dolisie</li> <li>- 02 à la Cour d’Appel d’Owando</li> <li>- 01 à la Cour Suprême de Brazzaville</li> </ul>
Nombre de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci	<p><b>11</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 05 à Dolisie</li> <li>- 02 à Owando</li> <li>- 01 à Sibiti</li> <li>- 03 à Impfondo</li> </ul>
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	<p><b>53</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 09 à Pointe-Noire (1<sup>er</sup> degré)</li> <li>- 05 à Brazzaville (1<sup>er</sup> degré)</li> <li>- 10 à Brazzaville (2<sup>ème</sup> degré)</li> <li>- 04 à Brazzaville (Cour Suprême)</li> <li>- 04 à Owando (2<sup>ème</sup> degré)</li> <li>- 09 à Dolisie (1<sup>er</sup> degré)</li> <li>- 09 à Dolisie (2<sup>ème</sup> degré)</li> <li>- 02 à Madingou (1<sup>er</sup> degré)</li> <li>- 01 à Impfondo (1<sup>er</sup> degré)</li> </ul>

### **I- SUIVI JURIDIQUE DES AFFAIRE :**

**Affaire MOUKAHOU Clarisse :** Une présumée trafiquants des produits fauniques de nationalité congolaise, la nommée **Affaire MOUKAHOU Clarisse** a été interpellée le 25 Août 2025 à Impfondo, en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation des trophées d’espèces animales intégralement protégées (02 peaux de panthère et 25,86kg d’écailles de pangolin) par une équipe conjointe des éléments de Région de gendarmerie et des eaux et forêt de la Likouala avec l’appui technique du Projet d’appui à l’Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF). Gardée à vue à la Brigade de Recherche de Région de Gendarmerie du Niari pour une enquête, elle a été présentée le 29 Août devant le procureur près le Tribunal de Grande Instance d’Impfondo pour déclencher une action judiciaire.

**Affaire BAYIDIKAMIO Darniche :** Interpellé le 25 Janvier 2023 à Sibiti dans le département de la Lékoumou en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation des trophées d’une espèce animale intégralement protégée (02 pointes d’ivoire sectionnées en 06 morceaux), il a été condamné le 12 janvier 2024 par le Tribunal de Grande Instance de Sibiti à 48 mois de prison ferme, 300.000FCFA d’amende et 2.000.000FCFA des dommages-intérêts. Le 20 Août 2025, le juriste a effectué un suivi juridique de l’affaire pour vérifier de la disponibilité de l’expédition.

**Affaire MANKOUSSU Auzère :** Ayant pris la fuite le jour de l’interpellation de **BAYIDIKAMIO**

**Darniche**, le 25 Janvier 2023 à Sibiti dans le département de la Lékoumou en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation des trophées d'une espèce animale intégralement protégée (02 pointes d'ivoire sectionnées en 06 morceaux), il a été interpellé le 22 février 2024. Condamné le 31 mai à 03 ans de prison ferme et 1.000.000 FCFA de dommage et intérêts, le détenu Auzère a été visité à la maison d'arrêt de Sibiti les 19 et 20 Août 2025 par le juriste avant que ce dernier ait effectué un suivi juridique devant le Tribunal de Grande Instance de Sibiti pour connaître de la disponibilité de l'expédition.

**Affaire IVOUVOU IGNOUMBA Gaël** : Interpellé le 24 Novembre 2023 à Dolisie dans le département du Niari en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation illégales des trophées d'une espèce animale intégralement protégée (02 pointes d'ivoire sectionnées chacune en 03 morceaux pesant 13,725kg), ce dernier a été condamné à 02 ans de prison ferme assortis à 500.000fcfa d'amende ferme et au paiement d'une somme de 1.000.000fcfa de dommages-intérêts solidaires le 08 mars 2025 par le Tribunal de Grande Instance de Dolisie. Incarcéré à la maison d'arrêt de Dolisie, le juriste a effectué des visites geôles les 20 et 21 Août au cours desquelles il a constaté la présence physique et effective de **IVOUVOU IGNOUMBA Gaël**.

**Affaire BALENDA Jean Jacques** : Interpellé le 30 juin 2021 en flagrant délit d'abattage d'espèces animales intégralement protégées (Chimpanzés et éléphants), détention, circulation et commercialisation des trophées d'espèces animales intégralement protégées (Viande de chimpanzés et d'éléphant) à Ngouha II dans le département du Niari. Condamné le 1<sup>er</sup> Avril 2022 à 05 ans de prison ferme, 5.000.000 d'amende et 3.000.000 des dommages intérêts alors que **BALENDA Jean Jacques** bénéficiait d'une liberté provisoire, il été réarrêté le 12 mars 2023 puis incarcéré à la maison d'arrêt de Dolisie. Les 20 et 21 Août, le juriste a effectué des visites geôles à la maison d'arrêt au cours desquelles il a constaté la présence physique et effective de **BALENDA Jean Jacques**.

**Affaire NDE-OKANDZE Luc et consorts** : Interpellé les 22 et 23 Octobre 2024 par une équipe conjointe des éléments de Région de gendarmerie, des eaux et forêt du Niari avec l'appui technique du Projet d'appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF) en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation des trophées d'espèce animale intégralement protégées (03 pointes d'ivoire sectionnées en 09 morceaux pesant 50,78kg) à Dolisie. Condamnés en première instance le 20 décembre 2024 à 2 ans de prison ferme et 1.000.000 FCFA d'amende solidaire, l'affaire avait connu un rebondissement devant la Cour d'appel de Dolisie qui, après examens a condamné les sieurs **MBOUNGOU Dropsy, PAMBOU Aimé et KISSAMBOU Yvon** et **NDE-OKANDZE Luc**. Après interjection en appel le 20/12/2024, le dossier a été rouvert le 08/05/2025 et la Cour d'Appel a rendu son arrêt le 19/06/2025 condamnant les prévenus à 01 ans de prison ferme et 500.000 FCFA d'amende solidaire. Les visites geôles effectuées par le juriste les 20 et 21 Août ont permis de faire constater la présence physique et effective de **MBOUNGOU Dropsy, PAMBOU Aimé et KISSAMBOU Yvon**. Toutefois, il a été constaté que le détenu **NDE-OKANDZE Luc** avait bénéficié d'une liberté conditionnelle.

## • Média

### Indicateurs

Nombre de pièces médiatiques totales :		<b>30</b>	
Pièces presse « papier »	Pièces presse internet	Pièces presse télévision	Pièces presse radio
<b>03</b>	<b>19</b>	<b>03</b>	<b>05</b>

Au cours de ce mois d'août 2025, trente (**30**) pièces médiatiques ont été produites.

Elles ont été publiées dans les différents organes de presse, soit :

- **03** dans la presse écrite : « La Semaine Africaine », « Les Dépêches de Brazzaville » et

« l'Agence Congolaise d'Information » ;

- **19** sur les web sites : [groupecongomedias.com](http://groupecongomedias.com); [panoramik-actu.com](http://panoramik-actu.com); [tribune-eco.cg](http://tribune-eco.cg); [www.adiac-congo.com](http://www.adiac-congo.com); [lhorizonafricain.com](http://lhorizonafricain.com); [firstmediac.com](http://firstmediac.com); [matinlibre.cg](http://matinlibre.cg) ; [labreveonline.com](http://labreveonline.com) ; [www.aci.cg](http://www.aci.cg); [lasemaineafricaine.info](http://lasemaineafricaine.info), [vmmedias.info](http://vmmedias.info) et [opinionpublique.cg](http://opinionpublique.cg).

Ces pièces ont été diffusées et rediffusées dans les médias audiovisuels, non seulement en français mais aussi dans les deux langues nationales, à savoir : kituba et lingala, soit :

- **03** sur Télé Congo qui est la chaîne nationale ;
- **05** diffusées à plusieurs reprises sur les ondes de la Radio Citoyenne des Jeunes et de la Radio Liberté.

Toutes ces pièces médiatiques ont porté sur :

- le bilan des activités PALF de janvier à juillet 2025;
- l'interpellation d'une présumée trafiquante de deux peaux de panthère et des écailles et griffes de pangolin géant le 25 août 2025 à Impfondo dans le Département de la Likouala.

Les publications, diffusions et rediffusions de ces pièces ont eu pour objectif principal, de dissuader des potentiels trafiquants et aussi d'informer le public des lois en vigueur portant régime sur la protection de la faune en République du Congo.

## La presse en images

The screenshot shows a news article on the website firstmediac.com. The article title is "Délinquance faunique : une dame prise pour trafic de peau de panthère et d'écailles de pangolin géant à Impfondo". The article is dated August 30, 2025, and is written by Palaly ORO ASSANDE. The main image shows a woman in a green patterned dress standing next to a large white sack filled with animal skins and scales, with a dead pangolin lying on the ground. The article text below the image states: "La présumée délinquante faunique a été interpellée ce 25 août 2025 en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de deux peaux de panthère, d'une quantité importante d'écailles et de griffes de pangolin géant à Impfondo, chef-lieu du département de la Likouala." The article has 493 likes and 1.4k views. There are social media sharing buttons for Facebook and Twitter.

Article sur le site «firstmediac.com». Sujet : interpellation d'une présumée trafiquante de produits de faune à Impfondo.

articulé autour d'une journée de rencontre, de partage et de travail sur le thème: «Entrepreneuriat inclusif, impulsion et accélération». Cette étape a été marquée

**LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE FAUNIQUE AU CONGO EN 2025: BILAN A MI-CHEMIN**

**Huit trafiquants fauniques condamnés**

La lutte contre la criminalité fauniste se poursuit au Congo. En cette année 2025, neuf présumés trafiquants de produits de faune ont été interpellés et jugés de janvier à juillet 2025, cinq ont été condamnés à la prison ferme après procès, trois avec sursis et un relâché. Des réseaux de trafiquants d'espèces protégées ont été également démantelés, peut-on lire dans le rapport à mi-parcours du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF) publié le 29 juillet dernier. Ce, conformément à la loi n°37-2008 du 28 novembre 2008 portant sur la faune et les aires protégées en République du Congo.

Ces trafiquants ont été arrêtés pour flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation des trophées d'espèces animales intégrales protégées, par des gendarmes et les éco-gardes du ministère des Eaux et forêts, avec l'assistance technique et l'appui du PALF, lors d'opérations menées dans différentes localités du pays: Dolisie, dans le département du Niari; Owando, dans le département de la Cuvette, et Impfondo dans le département de la Likouala. La grande quantité des produits fauniques saisis courant cette période, lors des interpellations, était composée de peaux de panthère, d'écailles de

coquilles numériques ou virtuelles. Elle a révélé que les abonnés du service Mobile Money au Congo se chiffrent à ce jour à 2 millions

gantes de la Chambre nationale des femmes chefs d'entreprises et entrepreneurs du Congo, les trois thématiques, en panels, ont



Des délinquants fauniques avec leur butin pangolin géant et de défenses d'éléphant. La République du Congo, consciente du danger de la diminution de certaines espèces animales protégées sur son sol, reste vigilante et sanctionne avec rigueur tous les contrevenants à la loi sur la protection de la faune sauvage. La lutte contre la délinquance

des activités et l'accès au financement grâce à des partenariats bancaires et de microfinance structurer un réseau local d'entrepreneurs innovants, compétitifs et résilients. Il a pour partenaires: le ministère des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, le PNUD, les institutions bancaires et de microfinance, la société MTN Congo via son service Mobile Money, les experts et membres du secteur privé et public. Au total, 1 000 femmes seront formées.

Aristide Ghislain NGOUMA

Pour l'UNESCO, plusieurs défis sont à relever parmi lesquels, transformer les écoles, les communautés et les vies; créer un environnement politique et institutionnel favorable à l'éducation pour la santé, promouvoir des communautés et écoles sans violences, ni exclusion et prendre des décisions fondées sur les données en s'appuyant sur la recherche, le suivi et l'évaluation pour renforcer l'action. Dans tous les cas, ce sont des sujets à aborder avec beaucoup de délicatesse pour ne pas heurter certaines sensibilités, car les résultats des enquêtes menées en milieu juvénile sont alarmants. Aujourd'hui, l'école et l'usage du numérique apparaissent comme des canaux par excellence pour faire passer le message à ces jeunes.

Victor GUEMBELA

**ETUDE Maître Maurice MASSELOT**  
**NOTAIRE**  
 B.P.: 4866, téléphone: (242) 06 667 00 66/05 767 00 66/05 369 69 97104, avenue LOEMBET Benoit, derrière ALLUCONGO, Face Laboratoire de Total.  
 E-mail: masselotnotaire@gmail.com  
 NIU n°P22000000038926

**INSERTION LEGALE**

Au termes des délibérations en date du 19 juin deux mil vingt-cinq, l'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE EQUATORIALE PHARMACEUTIQUE-SA avec Conseil d'Administration, au capital social de 811.760.000 F. CFA, ayant son siège social à Pointe-Noire (République du Congo), Avenue Biakika Dombi - B.P.: 5566, RDCM Pointe-Noire CG/1PNI/10B1589 a décidé de nommer:

- En qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, Sylvain MBOUSSA, Avenue Charles de Gaulle, B.P.: 5871, Pointe-Noire Congo, en remplacement de la société «DELOITTE TOUCHE TOHMATSU».
- En qualité de Commissaire aux Comptes Supplément, la société SOCEC agréée CEMAC SEC 058, en remplacement de Monsieur Yves NGUEMA.

Pour avis,  
 Maître Maurice MASSELOT  
 NOTAIRE

**Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner**

Article dans le journal « La Semaine Africaine ».  
 Sujet : bilan des activités du PALF de janvier à juillet 2025

groupecongomedia.com/une-dame-pris-pour-traffic-de-peau-de-panthere-et-decailles-de-pangolin-geant-a-impfondo/

**UNE DAME PRIS POUR TRAFIC DE PEAU DE PANTHERE ET D'ECAILLES DE PANGOLIN GEANT A IMPFONDO**

Fair Rédaction OCM - août 29, 2025 - Mis à jour août 29, 2025 - DELITS FAUNISTIQUES - Aucun commentaire - 3 min de temps de lecture

La présumée délinquante fauniste, a été interpellée ce 25 août 2025 en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de deux peaux de panthère, d'une quantité importante d'écailles et griffes de pangolin géant à Impfondo, chefs-lieux du Département de la Likouala.

La jeune dame, la quarantaine révolue a été interpellée par les services de gendarmerie de la Likouala en poste à Impfondo, en collaboration avec les agents de la direction départementale de l'économie forestière, bénéficiant de l'appui technique du Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF).

CONGO/LE PATRIARCHE: LES DÉLÉGUÉS S'ENGAGENT À MENER DES ACTIONS DE TERRAIN août 20, 2025

CONGO/LE PATRIARCHE: DIONNE ELVIS OBOMBE THALISSAN DONNE LE TON D'UNE FORTE MOBILISATION CITOYENNE août 29, 2025

CONGO/POLITIQUE: MOBILISATION AUTOUR DU PATRIARCHE, PRÈS DE 2000 DÉLÉGUÉS ATTENDUS À BRAZZAVILLE août 22, 2025

CONGO/SHADA: UNE FORMATION CERTIFIANTE POUR VULGARISER LE DROIT DES AFFAIRES août 17, 2025

Activer W  
 Accédez aux i

Article sur le site « groupecongomedia.com ».  
 Sujet : interpellation d'une présumée trafiquante de produits de faune à Impfondo.

**Recrutement et tests pour le mois d'août 2025**

Postes	INVESTIGATEURS	JURISTES	CHARGE MEDIA	Responsable Administratif et Financier	Assistant Administratif et Financier	TOTAL
Candidatures						
RECUS	-	-	-	-	-	-
INTERVIEWES	-	-	-	-	-	-
TESTES	-	-	-	-	-	-

**• Management**

- Renforcement de capacité des enquêteurs

- Fixation des objectifs du mois à chaque département
- Séance de motivation et d'activisme avec l'équipe
- Séance de travail avec chaque département du projet

## • Relations extérieures

### Indicateurs

Nombre de rencontres		<b>06</b>	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la Collaboration	Collaboration sur affaire/formation en cours
<b>02</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>04</b>

### Relation Extérieure

Quelques rencontres et échanges téléphoniques ont été effectués par la coordination et les juristes au cours de ce mois d'Août 2025. Il s'agit :

#### **Par la Coordination :**

- ❖ Echange avec le Directeur Général de l'Economie Forestière, actuellement nommé en tant que conseiller au MEF
- ❖ Echange avec le nouveau Directeur de l'Economie Forestière, ex Directeur Départementale de l'Economie Forestière de Pointe Noire pour une rencontre avec lui.

#### **Par les Juristes**

Les Juristes ont rencontré en ce mois d'Août :

- ❖ Le Président du Tribunal de Grande Instance de Sibiti ;
- ❖ Le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance d'Impfondo ;
- ❖ Le Chef d'État-Major de Région de Gendarmerie de la Likouala ;
- ❖ Le Directeur Départemental par intérim de l'Économie Forestière de la Likouala.

## • Conclusion

Nous continuons de suivre les traces de ces ennemis de la faune qui s'engagent à saper les efforts du gouvernement congolais qui œuvre sans relâche pour conserver ses ressources animalières.

